

ARRETE DU MAIRE N°20220148

TRAVAUX DE REHABILITATION D'ASSAINISSEMENT PAR CHEMISAGE *Chemin de la Redoute _ Impasse de la Redoute* *Chemin de Mendibista*

Le Maire de la Commune de **BASSUSSARRY**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le code de la voirie routière

VU l'arrête préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales.

VU l'arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.

VU la demande en date du 23 mai 2022 par laquelle **La société REHACANA représentée par M. Patrick COUTURIER, Avenue de Pagnot, 33160 SAINT MEDARD EN JALLES**

DEMANDE l'autorisation pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'assainissement par chemisage **Chemin de la Redoute (VC n°15), Impasse de la Redoute (VC n°46), Chemin de Mendibista (VC n° 14) à BASSUSSARRY.**

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité sur le territoire de la Commune de BASSUSSARRY sur **les voies communales n° 14 – 15 et 46** pendant la durée des travaux.

ARRETE

ARTICLE 1er :

Du **lundi 30 mai 2022 au vendredi 24 juin 2022** le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : **Travaux de réhabilitation d'assainissement par chemisage (collecteur et branchement)** à charge pour lui de se conformer aux articles suivants.

ARTICLE 2ème :

La signalisation adéquate sera mise en place par les soins de la **société REHACANA** domiciliée à **SAINT MEDARD EN JALLES** qui affichera le présent arrêté de part et d'autre du chantier.

- **Pose de panneaux de signalisation sur le lieu du chantier**
- **Empiètement sur demi-chaussée**
- **Circulation alternée par feux tricolores au droit des regards d'assainissement**
- **Vitesse limitée à 30 km/h**
- **Interdiction de dépassement pour tous véhicules**
- **Stationnement interdit de part et d'autre du chantier pour tous véhicules**

La fourniture, la pose et la maintenance de cette signalisation seront sous la responsabilité de l'entreprise précitée, de jour comme de nuit.

La signalisation sera installée conformément aux règles de la signalisation temporaire définies par la 8ème partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Arrêté des 5 et 6 novembre 1992).

Toutes mesures d'opportunité devront être prises en fonction des nécessités du chantier pour faciliter l'accès des propriétaires riverains.

ARTICLE 3ème :

En dehors des horaires de travail, la nuit, la signalisation de danger appropriée au chantier sera mise en place.

ARTICLE 4ème :

L'entreprise devra par tous moyens appropriés protéger efficacement ses excavations, tranchées, déblais et matériaux en dépôt, de jour comme de nuit, afin d'éviter tous accidents.

ARTICLE 5ème :

L'ouverture du chantier est fixée au lundi 30 mai 2022 comme précisée dans la demande.

Toutes dégradations occasionnées par les engins de chantier sur la voirie seront à la charge de l'entreprise titulaire, qui doit laisser les lieux dans l'état où il les aura trouvés. Il a été constaté que la chaussée est en très bon état avant le commencement des travaux. Il appartiendra à l'entreprise titulaire de la présente autorisation de la remettre en très bon état après les travaux. La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

ARTICLE 6ème : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux autorisés par le présent arrêté pourront être déposés sur les dépendances de la voie (accotement).

En aucun cas ce dépôt ne pourra se prolonger pour une durée supérieure à celle des travaux prévue dans le présent arrêté. Les dépendances devront être rétablies dans leur état initial.

ARTICLE 7ème :

Le non-respect par l'Entreprise des dispositions ci-dessus, engagera totalement sa responsabilité. Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par la signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons.

ARTICLE 8ème : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M. le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ustaritz,
- M. le responsable de l'entreprise pétitionnaire
- M. le responsable des services techniques et de la voirie

Fait à Bassussarry,
Le 24 mai 2022

Le Maire,
Michel LAHORGUE





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **REHACANA** Prénom :
Dénomination : Représenté par : **Patrick COUTURIER**
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Avenue de Pagnot**
Code postal **33160** Localité : **SAINT MEDARD EN JALLES** Pays : **FRANCE**
Téléphone **07 88 40 07 17** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **pacouturier@rehacana.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Chemin de la Redoute, Impasse de la Redoute, Chemin de Mendibista**
Code postal **64 200** Localité : **BASSUSSARRY**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Travaux de réhabilitation d'assainissement par chemisage (collecteur et branchement)**
Date prévue de début des travaux : **30/05/2022** Durée des travaux (en jours calendaires) : **26**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) **26** Date de début de réglementation **30/05/2022**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue **3 ml**
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : **30** km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

Stationnement interdit sur sur le chemin de la redoute , impasse de la redoute ,chemin de Mendibista

Mise en place d'une circulation alternée par feux au droit des regards d'assainissement

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur

Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **Saint Médard en jalles**

Nom : **COUTURIER** Prénom : **PATRICK** Qualité : **CONDUCTEUR DE TRAVAUX**